



CULTURE ..
ÉDUCATION LAÏCITÉ
LIBERTÉ POPULAIRE ENVIRONNEMENT UFOLEP
JEAN MACÉ EUROPE LECTURE DÉVELOPPEMENT DURABLE
USEP SERVICE CIVIQUE LOI 1905
CITOYENNETÉ CINÉMA VACANCES POUR TOUS JEAN ZAY
LÉON BOURGEOIS ÉGALITÉ HOMME-FEMME NUMÉRIQUE
ALBERT BAYET ÉGALITÉ RÉPUBLIQUE ÉDUCATION SPORTIVE
REFONDATION DE L'ÉCOLE LOI 1901 DÉMOCRATIE
DIVERSITÉ SOLIDARITÉ ENGAGEMENT
JOSEPH BRENIER LOISIRS FERDINAND BUISSON
VIE ASSOCIATIVE FRATERNITÉ

Ligue de l'enseignement Pays de la Loire PROJET STRATÉGIQUE 2022-2027

Mai 2022

PAYS DE LA LOIRE

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire.

SOMMAIRE

- 4** Preambule
- 6** Un modèle réaffirmé
- 7** La posture de la Ligue de l'enseignement Pays de la Loire
- 8** Les finalités et les missions de la Ligue de l'enseignement Pays de la Loire
- 10** Les modalités d'action
- 11** Les orientations stratégiques 2022-2027
- 20** La gouvernance régionale
- 21** L'engagement des membres de la Ligue de l'enseignement Pays de la Loire

Préambule



Tête de réseau régionale regroupant 5 fédérations départementales de la Ligue de l'enseignement et 2 comités sportifs, la Ligue de l'enseignement Pays de la Loire a pour ambition de contribuer à la transformation sociale vers une société laïque, solidaire, respectueuse des personnes, des opinions et de l'environnement.

En tant que mouvement de jeunesse et d'éducation populaire, revendiquant son appartenance à l'ESS, elle porte - avec ses membres - les valeurs et principes de laïcité, de démocratie et de justice sociale par et pour des citoyens autonomes sur la région des Pays de la Loire. Elle agit ainsi en région :

- pour le droit à l'éducation et à la formation tout au long de la vie
- pour l'exercice de la citoyenneté et la promotion de l'engagement bénévole et associatif
- pour favoriser l'égalité des droits et lutter contre toutes formes de discriminations
- pour développer l'accès à la culture pour tous et participer au développement durable

Structure jeune dans l'histoire du mouvement et échelon sans droit de vote dans l'organisation confédérale, la Ligue de l'enseignement Pays de la Loire repose néanmoins sur une triple conviction partagée par ses membres :

- le collectif est un levier de cohérence, d'efficacité et de lisibilité de l'action du mouvement,
 - le collectif renforce la capacité d'agir du mouvement et la réalisation de ses ambitions,
 - le collectif doit tout autant servir la dynamique régionale que les intérêts de ses membres.
- « S'organiser régionalement pour être plus fort localement »,** tel est le sens de la Ligue de l'enseignement Pays de la Loire.

Mais ces convictions ne sauraient éluder les exigences et difficultés inhérentes à tout fonctionnement inter-territoires, dans une organisation attachée à préserver l'autonomie de projet d'action de chacun de ses membres. C'est pourquoi la Ligue de l'enseignement Pays de la Loire a souhaité clarifier et réaffirmer ses objectifs et ambitions, ses missions et modalités d'action, afin de fédérer et mobiliser ses composantes - politique et opérationnelle - pour les cinq années à venir.

C'est le sens du présent projet co-construit par ses membres.

UN MODÈLE RÉAFFIRMÉ

La Ligue de l'enseignement Pays de la Loire est avant tout ce que les 5 Fédérations Départementales veulent en faire ; elle n'est pas une structure « à part », une « 6^{ème} fédération », dotée d'une existence et d'un projet autonome. Le projet de la Ligue de l'enseignement Pays de la Loire, c'est celui des membres qui la composent.

Le modèle de la Ligue de l'enseignement Pays de la Loire se veut « **hybride** » au regard de deux grands modèles de réseau fédératif :

- La Ligue de l'enseignement Pays de la Loire ne vise pas une logique de régionalisation de type intégratrice, dans laquelle les moyens et ressources humaines seraient portés par le régional et les actions déclinées en local. La Ligue de l'enseignement Pays de la Loire reconnaît les Fédérations comme l'outil central du mouvement, autonomes et libres d'agir sur leur territoire
- La Ligue de l'enseignement Pays de la Loire ne saurait non plus être un seul espace de rencontre, d'échange, d'interconnaissance et de coordination politique entre ses membres.

Ni « **régionalisme** », ni « **séparatisme** », les Fédérations Départementales fondent le projet de l'échelon régional sur une voie médiane : un projet reposant sur une approche politique mais également sur une capaci-

té d'action opérationnelle au service de ses membres et des finalités du mouvement, dans une logique de valeur ajoutée et de complémentarité à l'action des Fédérations.

A ce titre, l'UR se dote de moyens propres et s'appuie sur ceux que ses membres mobilisent au service de la dynamique régionale. Par ailleurs, La Ligue de l'enseignement Pays de la Loire s'inscrit pleinement dans le mouvement national de la Ligue de l'Enseignement, et de la place que celle-ci lui confère dans ses statuts et son règlement intérieur.

Ainsi, le projet 2027 de la Ligue de l'enseignement Pays de la Loire s'inscrit dans une logique de continuité et consolidation, et non de rupture vers un nouveau modèle (régionalisation des moyens et infrastructures). En revanche, la LPdL entend donner une nouvelle impulsion à son projet en visant une plus forte intégration du fait régional et en cherchant à « **faire mieux** » sur les missions qu'elle porte déjà, dans l'intérêt de ses membres et du mouvement.

LA POSTURE DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT PAYS DE LA LOIRE

Bien que d'échelle régionale, la Ligue de l'enseignement Pays de la Loire ne se positionne pas « au-dessus » de ses membres dans une logique fédérale « classique » ou de « supra-Fédérations ». Elle ne constitue pas un échelon intermédiaire et descendant de déclinaison du projet confédéral de la Ligue de l'enseignement.

Comme décrit précédemment, elle est le fruit de la volonté de ses membres d'agir ensemble. Cette singularité comparée à d'autres réseaux nationaux déclinés en territoire, induit et oriente la posture spécifique que porte la LPdL dans son rôle d'animation régionale. **Cette posture repose sur plusieurs caractéristiques :**

- **Co-construction** : La LPdL est un espace de travail collectif entre ses membres, où chacun peut venir avec son approche et ses attentes spécifiques, mais où tous sont tournés vers la construction commune.
- **Facilitation** : La LPdL doit faciliter le fonctionnement collectif et les bonnes relations entre ses membres, ces derniers s'engageant à contribuer de manière positive aux enjeux portés à l'échelon régional.
- **Mobilisation** : La LPdL doit jouer un rôle de moteur pour impliquer le plus possible

ses membres dans ses actions, pour l'intérêt du mouvement et du service rendus aux publics et partenaires.

- **Équité** : La LPdL se doit d'être neutre vis-à-vis de ses membres en leur apportant la même attention et appui, ne favorisant pas l'un ou l'autre dans le cadre de son action
- **Subsidiarité** : La LPdL intervient là où ses membres ne peuvent agir seuls ou font le choix de ne pas agir, dans un objectif de complémentarité et dans le cadre systématique d'un accord avec eux.
- **Transparence** : La LPdL se doit d'agir en toute transparence vis-à-vis de ses membres en étant toujours attentive à la bonne information de chacun sur ses actions et projets

Ces caractéristiques fondent le référentiel d'action de la Ligue de l'enseignement Pays de la Loire, tant pour ses élus, son encadrement que ses équipes.

LES FINALITÉS ET LES MISSIONS DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT PAYS DE LA LOIRE

La Ligue de l'enseignement Pays de la Loire fonde son action sur 4 grandes finalités, déclinées chacune en missions :



MOUVEMENT D'IDÉES

- **Représenter** la Ligue au sein des instances et de l'écosystème régional institutionnel, politique et de l'ESS
- **Réfléchir** ensemble aux enjeux, problématiques et évolutions dans le champ de l'éducation populaire / alimenter la réflexion des fédérations
- **Être force de proposition** et de pression pour une prise en compte des enjeux et besoins du secteur / porter une parole politique et un plaidoyer d'échelle régionale

FÉDÉRATEUR

- **Coordonner** les actions communes portées par les fédérations en territoire ou sur des dossiers régionaux partagés
- **Partager**, valoriser et transférer les bonnes pratiques, expertise, savoir-faire, expérience entre les membres / favoriser l'interconnaissance
- **S'organiser** et construire ensemble des réponses aux appels d'offre ou appel à projet de dimension régionale

SUPPORT

- **Mutualiser** des moyens, ressources et outils entre les Fédérations, au service de leur action
- **Accompagner**, soutenir et conseiller les fédérations, selon leurs besoins et sur leur demande, sur les plans technique et pédagogique
- **Soutenir** la modernisation des pratiques et la professionnalisation de ses membres
- **Harmoniser** et outiller les pratiques entre les Fédérations
- Se doter d'un espace régional de veille, d'ingénierie, d'innovation, de développement et d'évaluation de l'impact social des actions entre les Fédérations

OPÉRATEUR

- **Porter et réaliser** des actions / projets / activités à l'échelle régionale ou interdépartementale
- **Garantir une continuité** de service en assurant le relais en cas de retrait ou de défaillance d'un de ses membres sur une activité ou un projet.

LES MODALITÉS D'ACTION

L'Union Régionale (UR) et les Fédérations déploient les activités interdépartementales selon plusieurs modèles qui positionnent la Ligue de l'enseignement Pays de la Loire différemment selon les sujets :

- L'UR peut intervenir en réalisation directe de projets ou activités sur tout ou partie de la région
- L'UR peut intervenir en coordination de l'action des Fédérations sur un projet ou une activité porté par chacune sur leur territoire
- Une Fédération peut porter un projet ou une activité de dimension régionale pour l'ensemble des Fédérations
- Plusieurs Fédérations peuvent décider d'agir entre elles en dehors d'une intervention de l'UR.

Ces quatre options possibles se traduisent par des modalités de réalisation différentes -pour l'UR comme pour les Fédérations- impliquant un choix clair du cadre à chaque nouveau projet. Elles impliquent que les compétences d'une fédération doivent pouvoir être mutualisées ponctuellement ou de manière plus pérenne avec les autres.

Les acteurs conviennent que ce choix doit se faire sur des critères d'efficacité et de cohérence de l'action, dans l'intérêt du mouvement en région et le respect des enjeux propres à chacune de ses composantes.

LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES 2022-2027

La Ligue de l'enseignement Pays de la Loire souhaite porter une ambition pour les cinq prochaines années, traduites en orientations stratégiques portant à la fois sur ses enjeux externes (relation à son environnement, déploiement de son offre etc.) que sur ses enjeux internes (structuration, fonctionnement, organisation, etc.).

Dans ce cadre, La Ligue de l'enseignement Pays de la Loire se fixe 12 orientations sur lesquels elle se donne des niveaux de priorités, entre le court terme (après l'AG), le moyen terme (2 à 3 ans) et le long terme (4 à 5 ans).

VOLET EXTERNE

Priorité court terme

1/ RENFORCER LA COMMUNICATION POUR UNE MEILLEURE VISIBILITÉ DE L'ACTION DE LA LIGUE EN RÉGION

L'ambition est d'être plus visible dans les prochaines années sur notre action au niveau départemental et régional. **Cela passera par :**

- Un développement de nos compétences et de notre outillage en terme de communication
- Un renforcement de notre coordination sur le sujet de la com' entre Fédérations
- Une communication commune pour mettre en lumière des actions portées par chacun sur son département.

VOLET EXTERNE

Priorité moyen terme

2/ CONSOLIDER NOS REPRÉSENTATIONS POUR RENFORCER NOS COOPÉRATIONS ET NOTRE CAPACITÉ À AGIR DANS L'ÉCOSYSTÈME

L'ambition est d'affirmer la place de la LPdL dans l'écosystème institutionnel et politique, ainsi que dans les réseaux, en revendiquant notre appartenance à l'ESS. Cela passera par :

- Une cartographie des représentations stratégiques où la Ligue se doit d'être présente (où, pour quoi, pour porter quelle parole, nouer quelles relations etc. ?)
- Une approche concertée et prospective des mandats, de surcroît dans une perspective de départs annoncés (reprise / passation des mandats et représentations)
- Un renforcement de la fonction plaidoyer porté par l'échelon régional, co-construite avec les fédérations.

VOLET EXTERNE

Priorité long terme pour explorer de nouvelles alliances

Priorité court terme pour consolider l'existant

3/ STRUCTURER NOS PARTENARIATS ET ALLIANCES POUR RENFORCER NOTRE POSITIONNEMENT ET CAPACITÉ DE RÉPONSE

L'ambition est de construire les rapprochements, structurels ou de circonstances, qui soient utiles à la Ligue pour pouvoir se positionner sur des marchés, appels d'offre ou construire des réponses pour ses bénéficiaires. Cela nécessite :

- Une veille sur le système concurrentiel régional
- Une capacité à entretenir des relations avec cet écosystème pour pouvoir nouer les partenariats utiles le moment venu
- Une réflexion politique régionale sur les alliances stratégiques que la LPdL souhaite nouer dans les années à venir, au sein de ses métiers mais également avec des métiers connexes.

VOLET EXTERNE

Priorité moyen terme sur transition env. et numérique

Priorité court terme sur la formation

2/ RENFORCER NOS ACTIONS SUR L'ACTIVITÉ NUMÉRIQUE, LA FORMATION ET LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

L'ambition de la LPdL est de porter des thèmes structurants pour l'avenir de la Ligue dans son positionnement, son action et sa réponse à ses publics. Les trois thèmes de l'activité numérique, de la formation et de la transition environnementale apparaissent stratégiques et seront au cœur du déploiement du projet stratégique de la LPdL pour les cinq prochaines années. L'opérationnalisation de cette ambition passera par un état des lieux partagé en amont pour engager l'action (déjà réalisé pour la formation).



Axe 1 : Fonctionnement opérationnel**VOLET INTERNE***Priorité moyen terme sur les évolutions à opérer**Priorité court terme pour consolider l'existant***5/ RENFORCER LA COORDINATION RÉGIONALE EN METTANT EN PLACE DES COORDINATIONS SECTORIELLES PAR CHAMP D'ACTIVITÉ**

Deux dimensions pourraient incarner cette ambition qui, sous l'angle de l'organisation, vise à développer la capacité de co-construction des Fédérations entre elles :

- Des acteurs d'une Fédérations pourraient coordonner certaines thématiques pour le compte du régional (portefeuille thématique), associant des salariés d'autres Fédérations.
- Des Fédérations pourraient piloter un thème pour le compte du collectif (veille, portage et contribution prospective sur le thème).

Cette action sera à conduire au regard des ressources et possibilités actuelles des Fédérations et sur la base du volontariat. Cette dynamique pourrait concerner la formation, l'éducation, le numérique etc. avec pour objectif de renforcer la cohérence et la compétence de la Ligue sur certains sujets. Derrière cette ambition, l'objectif serait également de renforcer l'appropriation des salariés des Fédérations vis-à-vis de l'échelon régional.

*Priorité moyen terme sur les évolutions à opérer**Priorité court terme pour consolider l'existant***VOLET INTERNE****6/ CONSOLIDER LES PROCESS DE FONCTIONNEMENT ET D'ARTICULATION ENTRE LES ÉCHELONS**

L'ambition est de mieux fonctionner collectivement, à l'échelon régional et dans les interactions entre les échelons et les territoires. Cela passera par la définition de conventions pour acter les règles, procédures de fonctionnement précises entre nous et en garantir l'application dans le temps. **Trois temps peuvent concerner cette ambition :**

- Élaboration (se mettre d'accord sur les règles du jeu)
- Engagement (mettre en place une commission pour faire appliquer les règles en cas de différent ?)
- Diffusion (partage/communication de ces règles et articulations décidées > lisibilité pour les acteurs au niveau régional et au sein des Fédérations tant côté bénévole que salarié)

Cette ambition concerne d'abord l'amélioration de l'existant avant d'envisager de nouvelles modalités de fonctionnement.

*Priorité moyen terme pour les axes 1 et 2**Priorité long terme sur l'axe 3***VOLET INTERNE****7/ POURSUIVRE LA DÉMARCHE VISANT LA DÉFINITION D'UN CADRE SOCIAL HARMONISÉ ENTRE FÉDÉRATIONS**

L'ambition est de relancer une démarche déjà engagée mais qui n'a pas été au bout. Cette ambition recouvre plusieurs « étages » qui peuvent se déployer dans le temps :

- **Axe 1** : il s'agirait de définir des bonnes pratiques communes en matière RH et social, malgré les différences entre Fédérations (conventions collectives différentes notamment)
- **Axe 2** : L'enjeu pourrait être de réfléchir à une harmonisation des process via des outils numériques communs (ex : gestion du temps de travail, des congés, paie etc.)
- **Axe 3** : A terme, de tendre vers un cadre social commun, facilitant le travail collectif au niveau régional

Axe 2 : Amélioration continue**VOLET INTERNE****8/ CONSTRUIRE UN RÉFÉRENTIEL COMMUN D'INDICATEURS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION DE NOTRE ACTION ET INITIER UNE RÉFLEXION SUR LA MESURE D'IMPACT**

Cette ambition s'inscrit dans l'enjeu stratégique de mesurer l'efficacité de notre action et de structurer le dialogue avec nos partenaires et financeurs. Cela nécessite de définir le périmètre de notre ambition : se limite-t-on à des indicateurs pour les actions portées régionalement ou bien se dote-t-on d'indicateurs partagés sur les actions que nous menons sur les mêmes thèmes dans chaque département.

Cela nécessitera que la LPdL précise sa ligne sur le sujet, tout comme sur celui de la « mesure d'impact » qui est à prendre sous un autre angle que l'évaluation, à travers la montée en compétence collective.

Sur cette ambition, la LPdL souhaite construire son ambition en lien étroit avec l'échelon national de la Ligue.

Priorité long terme pour déployer

Priorité moyen terme pour travailler avec la Ligue

Priorité court terme pour mobiliser l'échelon national

VOLET INTERNE**9/ STRUCTURER ET DÉVELOPPER NOTRE CAPACITÉ À ORGANISER DES TRANSFERTS DE COMPÉTENCES ENTRE FÉDÉRATIONS**

Cette ambition pourra recouvrir plusieurs dimensions :

- La mise à disposition de compétences par une Fédération auprès d'une autre Fédération ou du régional
- L'accompagnement de la montée en compétences d'une Fédération par une autre sur un sujet qu'elle maîtrise
- La possibilité d'intervention d'une Fédération sur le territoire d'une autre (avec son accord) dès lors que cette dernière n'aurait pas les compétences pour intervenir sur un thème
- La montée en compétences collectives entre les différentes Fédérations de manière à maîtriser un socle de compétences minimal sur certains thèmes.

L'enjeu sur cette orientation sera de définir le curseur que la LPdL souhaite mettre sur ce sujet et de définir les modalités de réalisation (pilotage, cadre de transfert, outillage).

Priorité moyen terme sur les évolutions à opérer

Priorité court terme pour consolider l'existant

VOLET INTERNE

Priorité moyen terme

10/ SE DOTER D'UNE APPROCHE DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES PARTAGÉE À L'ÉCHELLE RÉGIONALE

S'il semble difficile d'imaginer à court terme un plan de développement des compétences unifié à l'échelle régionale, chaque Fédérations ayant des enjeux spécifiques et une approche de proximité sur l'organisation de la formation, la LPdL se donne néanmoins une ambition dans le domaine à travers plusieurs axes :

- Partager les plans de développement de compétences entre Fédérations pour s'inspirer mutuellement
- Identifier quelques thématiques stratégiques partagées sur lesquelles construire une formation commune régionale, déclinée en département (mutualisation de l'ingénierie, des coûts, capacité de négociation avec notre OPCO, les OF...)
- Décliner ensemble des formations nationales à l'échelle régionale
- Se doter d'outils de gestion / démarches communes en matière de construction du Plan de Développement des Compétences et de Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP). Cette logique doit permettre d'anticiper et assurer la transférabilité des compétences en interne, notamment dans le cadre de départs impactant le fonctionnement régional.

VOLET INTERNE

Priorité moyen terme

11/ STRUCTURER LA FONCTION VEILLE - DÉVELOPPEMENT - INNOVATION POUR LES FÉDÉRATIONS

L'ambition est de mutualiser et structurer davantage la fonction au niveau régional au regard des limites pour chaque FD de porter ces enjeux (identifier les AO, appel à projet, coordonner les réponses etc.). L'objectif à terme est de servir les FD avec une fonction mutualisée.

Cette fonction est à articuler avec le rôle de l'échelon national qui relaie également la veille vers les départements, mais qui n'appuie pas l'écriture des réponses aux AO/AP sur lequel l'appui du régional est attendu. L'articulation avec le national s'entend également de la capacité des FD et de l'UR de faire remonter des éléments de veille.

Si l'ambition est de renforcer l'UR sur cette fonction et dans son rôle de coordination inter-FD, la dynamique doit relever également d'un engagement et d'une contribution des FD dans la capacité à répondre ensemble (réactivité, contribution aux offres etc.).

Priorité moyen terme sur la question des moyens à déployer

Priorité court terme sur l'analyse des besoins

VOLET INTERNE

12/ ENGAGER UNE RÉFLEXION SUR LA DIGITALISATION / NUMÉRISATION DE NOS PROCESS ET ACTIVITÉS

Si la crise sanitaire a imposé ce sujet et engagé les Fédérations dans cette dynamique, la LPdL se donne pour ambition de passer une nouvelle étape qui doit permettre à tous, à terme, des gains de temps sur l'administratif, la gestion, le rendu-compte etc.

Cette ambition pourrait prendre la forme d'un pôle porté par l'échelon régional, au service des Fédérations et de cet enjeu, qui pourrait soutenir la conduite et l'accompagnement du changement sur ce volet (choix d'investissement, appui au déploiement, formation...). Mais cela passera d'abord par une analyse partagée des besoins, tandis que la question des moyens relève davantage du moyen / long terme. Enfin, si ce thème du digital/numérique apparaît stratégique dans les années à venir, il reste néanmoins un moyen et non un but pour la LPdL et les Fédérations.

LA GOUVERNANCE RÉGIONALE

Le projet de la Ligue PDL repose en premier lieu sur une approche politique, ce qui induit une gouvernance affirmée et structurée. Celle-ci repose d'abord sur un état d'esprit et des principes qui fondent son fonctionnement :

- **L'égalité entre les membres** : chaque Fédération compte le même nombre de voix, nonobstant sa taille, son poids, ses moyens au sein du collectif. A travers ce principe, la Ligue PDL affirme son attachement au respect et la place accordée à chacun de ses membres dans le projet ;
- **La recherche de consensus** : si le vote sanctionne naturellement le processus de décision dans le cadre démocratique de la Ligue, ses acteurs s'engagent à rechercher le consensus autant que faire se peut dans la conduite du projet de la LPdL ;
- **La majorité pour la décision** : si le consensus n'est pas trouvé, la règle de la majorité fonde la décision politique. Cette décision s'impose ensuite dans ses conséquences et son application à chacun des membres. Il n'existe pas de minorité de blocage au sein de la LPdL ;
- **La possibilité d'agir** : si une action, un projet etc. n'obtient pas la majorité mais intéresse néanmoins un ou deux membres de la LPdL, ils ont la possibilité de conduire le sujet en individuel ou en interdépartemental, en dehors ou dans le cadre régional ;
- **L'accord territorial** : toute action, projet etc. porté par un ou plusieurs membres ou par l'UR qui aurait vocation à être déployé sur le territoire d'une FD qui n'y participerait pas (par choix ou manque de moyen) nécessite obligatoirement l'accord de cette dernière pour sa réalisation ;
- **La présidence tournante** : le projet régional doit être incarné par chacun des territoires, ce qui se traduit par le principe d'une présidence tournante par un représentant des différentes FD.
- **La répartition des représentations** : les représentations régionales doivent pouvoir être réparties entre les FD et de manière tournante.

L'ENGAGEMENT DES MEMBRES DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DES PAYS DE LA LOIRE

Le présent projet tiendra d'abord à la volonté collective et individuelle de ses membres de le porter et le mettre en œuvre. Cela doit reposer sur une volonté de « faire ensemble », qui se traduit par :

- 1/ Un engagement de chaque membre de contribuer à la dynamique régionale et de la relayer au sein de leur propre structure
- 2/ Une transparence entre les membres sur leur situation, leurs projets et initiatives
- 3/ Un partage entre eux de leurs compétences, expériences, pratiques dans une approche donnant-donnant
- 4/ Une loyauté, dans la mise en œuvre et le respect des décisions prises au niveau régional, au sein des FD
- 5/ Un respect de chaque membre, de ses positions et spécificités.

Ces principes - qui engagent les acteurs du projet tant au niveau politique que technique - garantissent la confiance entre eux pour la bonne réalisation du présent projet. Le respect de ces engagements renvoi aux conventions qui régissent concrètement les projets et actions portées entre acteurs.

PROJET STRATÉGIQUE 2022-2027

Ligue de l'enseignement des Pays de la Loire
9, Rue des Olivettes – BP 74107
44041 Nantes Cedex 1
02 51 86 33 37
coordination@laliguepaysdelaloire.org

www.laliguepaysdelaloire.org

PAYS DE LA LOIRE

la **ligue** de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire